

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-13 :

Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD).

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,

VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2023,

VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 15 827 €,

VU la participation de l'ANAH qui s'élève à 10 081 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la copropriété Gabriel Pierné, située 1-11 rue Gabriel Pierné à Metz, en accordant le montant de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	Démolition casquette	15 827 €	10 081 €	2 374 €

DECIDE d'affecter 2 374 € sur l'autorisation de programme de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 10 000 000 € consacrée au logement pour financer les travaux précités.

Metz, le 21 mars 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230320-2023-03-DB13-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB13
Date de décision : lundi 20 mars 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD)
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/03/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230320-2023-03-DB13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Historique :

23/03/23 14:38	En cours de création	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 15:26	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 15:26	En cours de transmission	
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture	
23/03/23 15:34	Accusé de réception reçu	